

**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
CABINET DU PRESIDENT**

---

**LOI N°1/011 DU 14 AVRIL 2005 PORTANT RATIFICATION PAR LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE  
DEVELOPPEMENT (PROJET MULTISECTORIEL DE  
REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE).**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale de Transition et le Sénat de Transition ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :** L'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique est ratifié.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2005

Domitien NDAYIZEYE

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Didace KICANZIRA



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
CABINET DU PRESIDENT**

---

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT  
(PROJET MULTISECTORIEL DE REINSERTION  
SOCIO-ECONOMIQUE).**

---

**NOUS, DOMITIEN NDAYIZEYE**

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2005

Domitien NDAYIZEYE.

VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,  
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

